

Balaguier/Rance, La Bastide Solages, Brasc, Combret, Coupiac, Laval-Roquecèzière, Martrin,
Montclar, Montfranc, Plaisance, Pousthomy, Saint Juéry le Château, Saint Sernin/Rance, La Serre

MES VŒUX POUR 2008

A ceux qui accompagnent des malades, des personnes âgées, à ceux qui consacrent leur temps pour aider, participer aux actions associatives, je souhaite la reconnaissance qu'ils méritent et que ces actions soient pour eux sources d'épanouissement. Que cette année apporte à chacun le bonheur auquel il aspire. Je souhaite que la modernisation nécessaire de notre société s'effectue dans le respect des plus démunis, et qu'avant d'augmenter les revenus des plus riches on arrête d'amputer le pouvoir d'achat des plus pauvres. La modernité c'est aussi l'idéal démocratique qui veut qu'un homme en vaut un autre et que tous disposent des mêmes droits.

Claude Boyer

Présence sur le terrain

Je rencontrerai les élus des communes après les élections municipales. Ces réunions seront publiques, elles seront annoncées par voie de presse. Ce sera aussi une occasion pour rencontrer les habitants sur leurs communes et chez eux s'ils le désirent.

sur www.canton-de-st-sernin.net : une nouvelle rubrique à utiliser : « petites annonces » et bien d'autres raisons de le consulter et le faire connaître.

RAPPEL :

« Bien vivre sa retraite chez soi »

besoin d'un conseil, d'une information afin de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées, n'hésitez pas à consulter le point d'information cantonal au 05 65 98 18 40, du lundi au samedi de 10h à 16h.

Prestations et Prélèvement sociaux en 2008

LES RELEVEMENTS HABITUELS : la plupart des prestations sociales vont augmenter au 1er janvier, date à laquelle vont également entrer en vigueur les franchises sur le remboursement des médicaments et des actes médicaux.

L'instauration des franchises médicales et la redevance télé vont peser en 2008 sur les personnes âgées les plus pauvres pour près de 120€, (on sait que le minimum vieillesse n'est que de 621€/mois). Gardons en mémoire que cet été le gouvernement a allégé les droits de succession des patrimoines les plus aisés.

La cohésion sociale d'un pays impose de la justice sociale.

Sécurité Sociale : le plafond de la Sécurité sociale, qui sert de référence au calcul de certaines cotisations sociales (assurance vieillesse, contribution au Fonds national d'aide au logement, régimes complémentaires de retraite notamment), passe à 2.773 euros par mois à partir du 1er janvier, soit une augmentation de 3,39% par rapport à 2007

Assurance Maladie : Au 1er janvier, les assurés devront acquitter des franchises sur les médicaments (50 centimes par boîte), les actes paramédicaux (50 centimes) et les transports sanitaires (2 euros) dans une limite de 50 euros par an. En seront exonérés les enfants, les femmes enceintes et les bénéficiaires de la CMU.. 62 médicaments veinotoniques, jusqu'ici remboursés à 15% par la Sécurité sociale, sont rayés de la liste des remboursements.

Retraites : Les montants des pensions de retraites sont revalorisés de +1,1% à compter du 1er janvier, avant une éventuelle nouvelle hausse courant 2008.

PRESTATIONS FAMILIALES : Les prestations familiales augmenteront de 1% au 1er janvier, ce qui portera la base mensuelle qui sert de calcul aux allocations familiales de 374,12 euros à 377,86 euros.

Allocations familiales : une famille de deux enfants touchera 120,32 euros nets mensuels en 2008, au lieu de 119,13 euros en 2007. Les allocations familiales sont attribuées sans conditions de ressources.

Paje (sous conditions de ressources) : le montant de base de l'allocation mensuelle de base de la prestation accueil du jeune enfant (versée jusqu'aux trois ans des enfants nés après le 1er janvier 2004), passera à 172,77 euros nets (contre 171,06 euros en 2007).

Complément libre choix d'activité : attribué lorsque les parents décident d'arrêter de travailler totalement ou en partie pour élever leur enfant, il s'élèvera à 363,27 € nets (arrêt total) ou 234,83 € (mi-temps ou moins).

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé : comprise entre 90,69 euros et 685,50 euros.

Allocation de parent isolé : 755,72 euros nets mensuels au maximum pour une femme seule avec enfant

MINIMA SOCIAUX : Le montant du Revenu minimum d'insertion (RMI) sera revalorisé de 1,6% au 1er janvier pour atteindre, pour une personne seule sans enfant, 447,91 euros. Le RMI, qui est alloué à près de 1,2 million de foyers en métropole et dans les départements d'Outre-mer sera de 671,87 euros pour une personne seule avec un enfant ou pour un couple sans enfant. Il atteindra 806,24 euros pour une personne seule avec deux enfants ou pour un couple avec un enfant.

Les allocations pour des chômeurs de longue durée ou âgées augmentent aussi de 1,6%. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) passe ainsi à 14,74 euros par jour et l'Allocation équivalent retraite à 31,82 euros. L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est augmentée de 1,1% pour atteindre 628,10 euros (contre 621,27 euros). La majoration pour vie autonome est fixée à 104,77 euros et le complément d'AAH, pour les handicapés qui ne peuvent pas travailler reste fixé à 179,31 euros.

CHOSSES LUES...

De l'homme en péril, K. Lorenz, 1985 : « les perspectives de l'humanité sont aujourd'hui des plus sombres....elle est menacée de mort lente par la pollution et par la destruction de l'environnement dans lequel elle vit et qui la fait vivre.....destruction de l'environnement et déclin de la civilisation vont de pair... ».

Georges Pompidou, lucide

Extraits d'un discours prononcé à Chicago en février 1970 (bientôt 40 ans) : « l'emprise de l'homme sur la nature est devenue telle qu'elle comporte le risque de destruction de la nature elle-même. Il est frappant de constater qu'au moment où s'accumulent et se diffusent de plus en plus les biens dits de consommation, ce sont les biens les plus nécessaires à la vie, comme l'air et l'eau, qui commencent à faire défaut. (...) Au moment où les savants remportent leurs victoires les plus spectaculaires et les plus exaltantes pour l'esprit, apparaissent les premiers éléments d'un procès de la science. Plus que la science fondamentale dont rien ne peut arrêter le développement, c'est de la technologie qui en procède qu'il est possible d'orienter les applications et de mieux les adapter à l'homme et à son besoin de bonheur. Il faut créer et répandre une sorte de « morale de l'environnement » imposant à l'Etat, aux collectivités, aux individus, le respect de quelques règles élémentaires faute desquelles le monde deviendrait irrespirable »

POURQUOI PAS ?

« Entre le « tout-subsidiation » qui fausse les prix du marché et dévaste l'agriculture des pays pauvres, et le « tout libéral », qui condamne les petits agriculteurs du Nord, il existe évidemment une autre voie. Celle d'une aide différenciée, attribuée sur des critères de qualité, et organisée de telle sorte qu'elle ne favorise pas un dumping à l'exportation. La transparence des aides devant être totale : « qui touche combien ». Notre société est organisée sur la base de la solidarité entre générations et professions, l'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers.

Abolir les privilèges ? Des régimes très spéciaux.

Parmi une quinzaine d'entreprises les patrons ont des revenus annuels de 970 840 € (PDG de Schneider Electric) jusqu'à plus de 7 millions d'€ (l'Oréal 7,4 millions d'euros pour Lindsay Owen-Jones en 2005), le président du conseil d'administration de Renault : 11 millions, Bouygues 2,3 millions, EADS 1,2 million, Lagardère 1,9 million d'euros, Lafarge 1,6 million d'euros.....3,5 millions, 1,2 millionetc..... **(soit pour chacun d'entre eux une moyenne de 2,430 millions d'euros par an)**

Ces patrons de grandes entreprises bénéficient souvent de systèmes de retraites supplémentaires financés entièrement par l'entreprise. Des pensions de retraite pouvant aller de 442 000 € à 3,4 millions d'euros par an. **(soit pour ces mêmes 17 une moyenne de 1,07 million d'euros/annuel)**

Déficits ? Chère présidence : « alors que Bruxelles fronce les sourcils sur nos déficits budgétaires, le gouvernement a prévu de dépenser 190 millions d'euros en 2008 pour assumer la présidence française de l'Union durant six mois ». Cette somme est équivalente à deux fois le budget annuel de l'Elysée. En 2000, la facture avait déjà été « deux fois supérieure aux prévisions », mais était restée plafonnée à 80 millions d'euros. Cette fois, 200 manifestations sont programmées (plus d'une par jour).....

Des autoroutes coûteuses :

En milieu urbain :115 millions d'euros le km, en montagne 12 millions d'€/km, en rase campagne 6 millions d'€/km.

BUDGET 2007 DU CONSEIL GENERAL

Recettes : 321 354 558 € - d'où vient l'argent ? : fiscalité directe et indirecte 45,8%, autres ressources (dotations /ETAT 30,6 %, emprunts....)

Où va l'argent ? 116 291 003 d'€ pour la solidarité (personnes handicapées, RMI-RMA, prévention médico-sociale, personnes âgées, aide sociale.....)

18 millions d'€ pour l'éducation, culture et sport (6,9 M€ collèges, 2,6 M€ enseignement, 6,3 M€ culture, animation et patrimoine, 1,2 M€ sport et loisirs).

73 millions d'€ pour les infrastructures et réseaux (routes, transports scolaires, divers travaux).

34 millions d'€ pour le développement local et aménagement (environnement, développement économique, habitat, sécurité)

Il reste **63 755 730 d'€** pour assurer le fonctionnement des services départementaux (soit 19,80%).

DIVERS

Téléphone : comme en 2006 j'ai pu inviter les maires à rencontrer leur partenaire privilégié de France Télécom. Le but étant de faire remonter les préoccupations du terrain. Hélas les Maires qui participent à ce genre d'échanges sont peu nombreux.

Suite à une lettre reprise par la presse et envoyée au 1^o Ministre et au Préfet, un directeur et un technicien ont accepté d'effectuer une visite sur le terrain. Après trois heures et seulement 70 km parcourus ils ont pu remplir leur cahier de route en notant toutes les dégradations constatées, il y en a beaucoup d'autres....

Concernant le téléphone fixe France Télécom a une obligation de service public. Toutes les personnes qui n'obtiennent pas satisfaction peuvent s'adresser à leur Maire. ***Elagage des arbres*** : obligation légale pour les riverains des lignes téléphoniques d'élaguer les arbres et végétaux.

Les recensements des communes s'effectuent au fil des ans. Sur notre Canton des communes perdent de la population, certaines (mais peu) en gagnent, beaucoup se maintiennent.

La situation d'un des deux principaux « bourg-centre » est préoccupante, à ce jour il y a peu de chance de voir cette commune éviter de descendre au-dessous de 500 habitants. Le maintien de ce bourg-centre est très important pour l'avenir de notre territoire, les collectivités du Canton devront se préoccuper rapidement de cette nouvelle situation.

COMMISSIONS PERMANENTES (2007)

Fonds d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (chèque conseil de 3 x 275 €) : 1 à St Sernin/Rance, 1 à Laval Roquezezière, 1 à Pousthomy.

Bourses d'apprentissage artisanal : 400 € pour un apprenti à St Sernin/Rance.

Réparation des ponts importants : RD 91 à Combret, travaux pour 212 000 €.

Construction d'un abribus à Laval-Roquezezière : 6 500 €.

Opération Façades : à Montclar une demande aidée à 900 €, une à 852 €.

Programme Bâti-Vivant Rehabilitation : 6 000 € à la commune de Martrin (1 logement).

Adaptation du logement des personnes à mobilité réduite : une demande à Coupiac, aide départementale 764€.

Cessions à titre onéreux : Rectification, élargissement et aménagement des routes départementales, Curvalle – Balaguier (RD 33) / 2205,50 €, Coupiac (RD 60) / 71.10 €, St Juéry-le-château (RD 90) / 2 244,60 €, Coupiac (RD 194/60) / 214,30 €, Coupiac (RD 90) : 558 € .

Répartition amendes de police (circulation de la route) : CC 7 Vallons, opération de sécurité RD 82 – VC 10 à Plaisance, 3 850 € soit 50% du montant subventionnable.

Evènements exceptionnels : RD 60 à Coupiac, reprise d'un mur de soutènement pour 27 500 €.

Convention de déneigement des routes départementales sur le territoire de la commune de La Bastide-Solages.

Travaux sur bâtiments du Département et Acquisitions : Extension, aménagement des locaux du centre d'exploitation à St Sernin/Rance : prévision de 75 000 €. Acquisition de terrains pour le centre d'exploitation de St Sernin/Rance : 1820 m² pour 5000€.

Voyages scolaires éducatifs

Ecole de Coupiac : 23 élèves pour 3 jours, hors département (Périgord) tarif 3,80 €

Ecole de Brasc : 18 élèves pour 4 jours à 3.80 €. (hors départ.).

Ecole privée de St Sernin/Rance, 6 jours pour 26 élèves à 3.80 €.

Ecole de Martrin, 5 jours pour 14 élèves à 6.00 €.

Ecole de Plaisance, 5 jours pour 12 élèves à 6.00 €.

Maison Familiale rurale, 28 élèves pour 4 jours x 3.80 € (hors aveyron).

Aide départementale à la scolarité : 26 enfants aidés pour un total de 3 274,00 €.

Aides accordées aux familles pour l'achat de titre de transports scolaire de leurs enfants : Aide pour 10 enfants du canton : 500 €.

Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes ou groupements de communes défavorisés en raison de leurs charges par rapport à leur budget : Balaguier 10 000 €, Combret 5 000 €, Montclar 12 500 €, CC 7 Vallons 2 x 20 000 €, 1x 10 000 €, CC St Serninoise 20 000 €, Laval Roquecezière 5000 €, Combret 5 000 €, Coupiac 5 000€, St Juéry 12 000 €.

Répartition au titre de l'écrêtement des bases des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : bénéficiaire la CC des 7 Vallons pour 53 873 € (reversé suivant accord à la commune de Brasc).

Fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements : répartition 2007 sur le produit 2006 : 89 098,08 € pour les 14 communes. (rappel 2006 : 88 363 €)

Dans le cadre des journées sportives du Conseil Général une randonnée pédestre a été organisée à Coupiac le dimanche 17 juin.

Fonds Départemental d'entretien du Patrimoine Communal, volet voirie : CC du Pays St Serninois 22 207 €, 1 800 € à La Bastide Solages, CC 7 Vallons 19 279 € (enveloppe cantonale : 43 286 €).

Volet Bâtiments : 3 282,00 € à la commune de Montfranc pour rénovation de la mairie.

Intempéries-Neige de janvier 2006 : 1 dossier à Martrin, aide de 30 %, soit 5 505,00 €.

Cœur de village : à Coupiac (3^o tranche) aide de 13 800 €.

Programme tourisme : Réalisation d'1 gîte, commune de St Juéry le Château, aide de 16 500 €. Un meublé de tourisme, commune de Pousthomy, aide du CG 16 500 €.

Fonds départemental d'intervention culturelle : Martrin, 1500 € à la Comedia dell'Oc. Travaux d'aménagement au Château : acompte de 780 €. Festival des conteurs 2 300 € (2007), travaux d'aménagement au Château de Coupiac et montage d'expositions : solde de 1105 €. Langue et littérature : Amis du château de Coupiac Exposition sur les 1^o livres imprimés en Aveyron, aide de 500 €.

Fonds de soutien à la restauration du patrimoine rural : commune de Laval Roquecezière, église de Laverdolle – mise hors d'eau, aide de 2 672 €, commune de Montclar, église de St Igest – restauration des vitraux, aide de 4 906 €.

Sauvegarde du petit patrimoine bâti : Commune de Combret 1 143 € pour la restauration d'un ancien four à pain.

Prix départemental pour l'environnement : 750 € au syndicat de la vallée du Rance « journées rivières propres ».

Entretien des Monuments Historiques Classés : 1 600 € à la commune de St Sernin/Rance pour le badigeon du chœur de la Collégiale.

Fonds de soutien à la restauration du patrimoine rural : 2 311 € pour la restauration de l'escalier extérieur à l'association des Amis de St Exupère, (Coupiac).

Services de proximité à la population : A la CC des 7Vallons : 30 800 € pour une halte garderie et un Relais d'Assistance Maternelle.

Equipements lourds et structurants : A la commune de Laval Roquecezière : 18 448 € pour l'extension et mise aux normes de l'école.

Développement économique : Aide aux entreprises participant à des salons professionnels : Société F.A.F. *, Saint-Sernin/Rance, aide de 1 500 € (plafond). Participation au salon professionnel des productions animales de France. * Fesquet Amédée et Fils, 20 salariés, articles en matière plastique pour l'élevage (abattage, plumage, etc.), « FAF Le Rêve » matériel de base pour la production de foie gras, FAFBOX (caisses plastiques) avec 15 brevets dans différents pays, HYPERLINK <http://www.faf.fr/agrih2007/index.html> Agri'H2O appareils de purification de l'eau sans ajout de produit chimique.

Claude Boyer - Permanences à St Sernin/Rance (Mairie) : tous les premiers samedis du mois et sur rendez vous à la Mairie de Martrin. Contact : Téléphone 06 87 43 48 63